

taire, la formation spécialisée, l'instruction scolaire et les loisirs forment un ensemble bien agencé. Les apprentis ont leurs propres mess, leurs propres cantines et leurs propres dortoirs.

L'instruction de la Force de défense du Canada s'est poursuivie pendant toute l'année 1960. Chaque unité a exécuté son instruction relative aux opérations aéroportées en même temps que son instruction d'unité. Pendant l'hiver, certaines unités ont participé à des exercices par temps froid. Les cours de parachutage et de ravitaillement aérien ont été donnés au centre d'instruction interarmes, à Rivers (Man.), et les cours sur les opérations dans l'Arctique, à Fort Churchill (Man.). Les unités stationnées au Canada ont poursuivi leur instruction collective au cours des mois d'été aux camps de Gagetown, de Petawawa et de Wainwright. Toute l'instruction relative aux armes a été commencée à l'échelon des unités et des sous-unités et achevée pendant les exercices à l'échelon du groupe de brigade.

Les Réserves.—Les fonds attribués à la Milice ont permis de donner aux militaires de tous grades une instruction d'une durée moyenne de 40 jours et d'assurer, à l'intention des spécialistes, une période d'instruction allant jusqu'à 70 jours. Ces périodes comprenaient sept jours d'instruction d'été pendant lesquels certains miliciens ont été désignés pour faire un stage dans des unités de l'Armée régulière, ou aux camps régionaux de survie nationale, ou pour accomplir de l'instruction pratique aux divers quartiers généraux. Au cours de l'été, 17,215 militaires de tous grades, y compris des membres des Services féminins de l'Armée et des jeunes soldats, ont reçu cette instruction.

Le Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP).—Ce programme est en vigueur dans les trois Collèges militaires du Canada et dans toutes les universités et les collèges affiliés qui comptent un contingent du CEOC. Il a pour objet de donner aux étudiants qui en font partie la formation requise pour devenir officiers de l'Armée régulière. Les étudiants qui s'enrôlent reçoivent une solde spéciale. Les frais de scolarité et autres frais essentiels sont acquittés par l'Armée, qui accorde également des allocations pour l'achat des manuels et des instruments requis. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1961, 110 des étudiants qui faisaient partie du Programme d'instruction ont reçu leur diplôme et leur brevet dans l'Armée canadienne. L'instruction comporte les matières militaires, l'exercice militaire et la culture physique pendant l'année scolaire; la période d'été est consacrée à l'entraînement pratique donnée dans les établissements de l'Armée.

Le Corps-école d'officiers canadien (CEOC).—En plus du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières, les universités canadiennes comptent des unités du Corps-école d'officiers canadien qui sont chargées primordialement de former, parmi les étudiants, des officiers destinés aux éléments de réserve de l'Armée. Les diplômés d'université qui ont fait partie du CEOC peuvent également obtenir un brevet dans l'Armée régulière. Les membres du CEOC suivent la même instruction que les membres du ROTP. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1961, sept diplômés qui avaient fait partie du CEOC ont obtenu un brevet d'officier dans l'Armée régulière du Canada.

Les cadets de l'Armée.—Au 31 mars 1961, le programme relatif au Corps royal des cadets de l'Armée canadienne touchait 2,126 officiers des Services des cadets du Canada et instructeurs civils et 65,200 cadets répartis en 484 corps. En 1960, 5,008 cadets choisis ont suivi pendant sept semaines des cours de spécialités aux camps d'été situés à Aldershot (N.-É.), Farnham (P.Q.), Ipperwash et Camp Borden (Ont.) et Vernon (C.-B.); 777 cadets ont séjourné pendant deux semaines aux camps d'Aldershot (N.-É.) et de Clear Lake (Man.) pour y acquérir les aptitudes requises des chefs subalternes. A Banff (Alb.), 230 maitres-cadets et cadets de 1^{re} classe ont suivi l'instruction du Camp national des cadets. Au total, 742 officiers des Services des cadets du Canada et instructeurs civils ont fait un séjour aux camps de cadets pour y donner ou y suivre des cours d'instruction.